

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 mars 2008

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-3-2-6

**Service consulté**

**Interventions Economiques Générales  
Soutien à la Chambre de Consommation d'Alsace**

Résumé : *La Chambre de Consommation d'Alsace sollicite une subvention de fonctionnement pour 2008. Un crédit de 22 500 € pourrait être affecté à cet organisme au titre des Interventions Economiques Générales.*

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, sollicite une subvention pour l'année 2008 dans le cadre d'un partenariat renforcé afin de faire face à ses différentes missions en faveur des consommateurs alsaciens.

La CCA, créée en 1970, anime et assure l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. Elle apporte un soutien technique aux associations de consommateurs, participe à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques.

La poursuite et le développement de ses actions s'effectuent en synergie avec le réseau local de l'ensemble des organisations haut-rhinoises de consommateurs.

Le siège de cette association qui emploie 18 personnes au total est basé à STRASBOURG. Un bureau a également été ouvert à MULHOUSE.

Elle propose pour 2008 un partenariat qui se base sur les engagements suivants :

- la poursuite d'une information permanente à travers les médias (presse, radio, télévision, Internet),

- le renforcement de l'appui aux associations de consommateurs haut-rhinois :

La CCA regroupe 15 associations de consommateurs en Alsace.

Ces associations et la CCA assurent des permanences d'information et de conseil à destination du public.

La CCA envisage de renforcer les liens développés avec ces instances pour mieux coordonner les projets, accompagner les actions, concevoir des outils d'information et de communication, d'analyse, d'enquêtes, de veille, de recherche documentaire, de soutien juridique ou encore d'appui technique ou logistique.

Elle souhaite par ailleurs développer sa mission de service aux associations et aux consommateurs dans le cadre de l'organisation de débats, de formations et de réunions d'informations.

- une représentation accrue des consommateurs et usagers auprès des instances publiques et professionnelles :

Les consommateurs sont représentés au sein d'instances locales, départementales et régionales. Dans ce cadre et pour défendre au mieux leurs intérêts, la CCA a prévu de s'impliquer encore davantage dans son travail de concertation et de formation des bénévoles associatifs.

- un renforcement de l'aide au règlement amiable des litiges de consommation :

En 2007, plus de 21 000 consommateurs alsaciens ont fait appel aux services de la CCA. L'antenne mulhousienne compte plus de 5 000 appels téléphoniques, plus de 600 consultations et près de 800 courriers, rendez-vous ou dossiers traités.

La CCA souhaite renforcer sa structure juridique afin de pouvoir répondre à toutes les sollicitations et orienter les consommateurs vers des règlements à l'amiable.

- la promotion d'une consommation durable et d'éco-gestes, notamment en matière de réduction des déchets ménagers, de la préservation des ressources en eau et d'économies d'énergie et la promotion d'une alimentation durable et équilibrée :

Dans ce cadre, la CCA met en place des actions de sensibilisation en faveur du grand public et des adhérents des associations. Ces outils très souvent réalisés en partenariat avec les collectivités locales permettent d'apporter une information concrète et pertinente.

Le Département a attribué une subvention de 22 000 € à cette association en 2007.

En raison notamment des crédits revus à la baisse par l'Etat au titre des emplois-jeunes, la CCA rencontre des difficultés pour équilibrer son budget.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2008 s'élève à 782 835 € (dont 500 376 € liés à des frais de personnel) et les recettes prévues sont les suivantes :

▪ Prestations et ventes	277 820 €
▪ Cotisations	520 €
▪ Ministère de l'Economie	346 500 €
▪ Ville de STRASBOURG – CUS	24 500 €
▪ Ville de MULHOUSE	3 000 €
▪ Département du Bas-Rhin	45 000 €
▪ Département du Haut-Rhin	30 000 €
▪ Produits exceptionnels	5 288 €
▪ Produits financiers	500 €
▪ Transfert de charges	<u>49 707 €</u>
	782 835 €

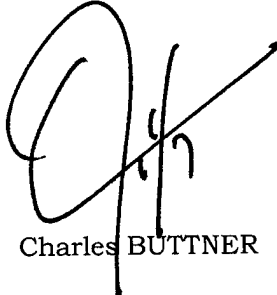
Le Département du Bas-Rhin a toujours apporté un soutien particulier à cette association et compte maintenir sa contribution à 45 000 € en 2008.

Le Département du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 30 000 € en 2008, soit une augmentation de plus de 36 % par rapport à 2007. Sachant que le Département intervient en parallèle de la contribution annuelle au travers de projets clairement identifiés par la CCA, notamment dans le domaine de l'environnement, il est proposé pour 2008 de limiter le montant de la subvention à 22 500 € (ce qui correspond à une revalorisation de 2,27 % par rapport à 2007). Cette contribution permettrait de soutenir l'action de la CCA pour maintenir le niveau de qualité des prestations auprès des consommateurs alsaciens.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention d'un montant de 22 500 € au titre de son fonctionnement 2008,
- de prélever ce montant sur le programme F024 - chapitre 65 - enveloppe 61805 - nature 6574 - fonction 90.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER